

REPUBLIQUE DU BENIN



ECOLE DOCTORALE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION

POLITIQUE FISCALE

Cours de Politique budgétaire et fiscale

2023-2024

<u>Groupe3</u>

ADJELE Watna

ALASSANI Sourou John Rudy

TOGODO AZON M. Sandrine

BOUKE Abdoulaye

DANSOU Hospice

GBOKEDE Jolyvel Christ

GUEZO Malthus

MEDETONJ. Eunice P.M.

TCHEKOUNNOU Zinsou Damien

TOTON D. A. Lionel

Table des matières

INTE	RODUCTION	0
HIST	TOIRE DE LA POLITIQUE FISCALE	1
I- (CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET CADRE THÉORIQUE	3
II-	DÉFIS ET ENJEUX DES POLITIQUES FISCALES	9
2-1	1- Le financement des dépenses publiques	10
2-2	2- La redistribution	10
2-3	3- Régulation de l'activité économique et stabilisation	11
2-4	4- Incitations fiscales et manipulation des comportements	12
III-	INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE FISCALE	16
IV-	LES EFFETS DE LA POLITIQUE FISCALE	21
V-	POLITIQUE FISCALE DANS LES ESPACES RÉGIONAUX ET SOUS	
RÉG	IONAUX	25
VI-	PERSPECTIVES	27
CON	ICLUSION	0

INTRODUCTION

L'impôt est un versement obligatoire et définitif auquel sont assujetties les personnes physiques et morales ; il est requis par voie d'autorité, sans contrepartie et a pour objet la couverture des dépenses publiques. L'impôt ne donne donc droit à aucun service en particulier. La politique fiscale se traduit donc par un maniement des impôts et des dépenses de l'État en vue de contrôler l'activité économique d'un pays. En France par exemple, Jusque dans les années 1789, la fiscalité française se divise en une fiscalité royale, une fiscalité d'Église, et une fiscalité seigneuriale. Le droit de prélèvement des impôts est un droit exclusivement réservé à l'État c'est-à-dire au pouvoir publique il s'agit donc, d'un pouvoir monopolistique de l'État. Dans l'histoire humanité, la guerre est la première justification des prélèvements de l'impôt. La construction du monopole fiscal par l'État exige la mise en place d'une vaste administration et une division du travail très poussée, ce qui conduit à la formalisation des politiques fiscales qui vont évoluer dans le temps. L'opacité des finances et l'arbitraire sont contestés de façon croissante dans les sociétés, non plus pour des raisons morales, mais surtout au nom d'une nouvelle conception politique et sociale. Il faut noter que la réflexion économique a joué un rôle important dans cette évolution. Ainsi va soulever une question légitime : Que faut-il taxer ? Ou encore Que ne doit-on pas taxer ? Ce type de questionnement va conduire à des réflexions qui aboutiront à ce qui sera appelé plus tard la théorie de la fiscalité qui ne fera pas objet du présent travail. Qui lui, s'intéressera plutôt aux politiques fiscales. Tous les gouvernements dans le monde prélèvent des impôts pour financer leurs dépenses. Ils doivent régulièrement décider du montant de leurs dépenses, de la nature de leurs dépenses et la façon de les financer. Le principal instrument de la politique de finances publiques est le budget qui est présenté chaque année par le ministre des Finances au Parlement. Il est donc important que la politique de finances publiques équilibre soigneusement tous les objectifs d'équité et d'efficacité.

Qu'est-ce qu'une politique Fiscale ? Quels en sont les mécanismes et instruments de son implémentation ?

HISTOIRE DE LA POLITIQUE FISCALE

Antiquité (avant 500 av. J.-C.):

- Les premiers systèmes fiscaux ont été établis dans les civilisations de la Mésopotamie, de l'Égypte ancienne et de la Grèce antique.
- En Grèce, les citoyens devaient payer des impôts sous forme de tributs, de taxes foncières et de droits de douane pour financer les guerres et les projets publics.

Moyen Âge (5ème siècle - 15ème siècle):

- Pendant le Moyen Âge, les seigneurs féodaux prélevaient des impôts sur les paysans sous forme de corvées, de redevances en nature et d'impôts fonciers.
- Au 10ème siècle, le roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, a introduit le système du Domesday Book pour évaluer les propriétés et collecter des taxes.

Révolution Industrielle (18ème siècle - 19ème siècle) :

- À la fin du 18ème siècle, la Révolution française a conduit à la création d'un système fiscal plus équitable avec l'introduction de l'impôt sur le revenu.
- Au 19ème siècle, la révolution industrielle a entraîné l'essor du capitalisme et l'augmentation des recettes fiscales provenant des industries et du commerce.

Époque Moderne (20ème siècle) :

- Au début du 20ème siècle, de nombreux pays ont introduit l'impôt sur le revenu progressif pour réduire les inégalités de richesse.
- Pendant la Grande Dépression dans les années 1930, les gouvernements ont utilisé des politiques fiscales expansionnistes pour stimuler l'économie, y compris des réductions d'impôts et des dépenses publiques accrues.
- Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux pays ont adopté des politiques de bienêtre social avec des impôts plus élevés pour financer des programmes sociaux tels que la santé et l'éducation.

Époque Contemporaine (21ème siècle) :

• Au 21ème siècle, la mondialisation et l'essor de l'économie numérique ont posé des défis nouveaux en matière de fiscalité internationale et de lutte contre l'évasion fiscale.

• Les gouvernements ont également utilisé des politiques fiscales pour répondre aux défis contemporains tels que le changement climatique, en introduisant des taxes sur le carbone et			
d'autres mesures pour encourager la transition vers des économies durables.			

I- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET CADRE THÉORIQUE

Définition

♦ Fiscalité

La fiscalité se réfère à l'ensemble des règles, des lois et des pratiques qui régissent la perception des impôts et des taxes par l'administration fiscale.

♦ Politique fiscale

La politique fiscale est l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité.

Cliche (2012) la définit comme l'ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal et qui permettent de financer les dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique.

Castagnède (2008) aborde le concept de politique fiscale sous deux aspects. Au sens large, il conçoit la politique fiscale comme l'ensemble des choix qui concourent à fixer les caractéristiques d'un système fiscal. Relèvent en ce sens de la politique fiscale, les mesures exerçant des effets sur le niveau de la pression fiscale, la répartition du prélèvement, la définition des dispositifs techniques d'imposition, les décisions relatives à l'assiette ou au tarif des différents impôts et taxes.

En un sens plus étroit, la politique fiscale désigne l'utilisation faite de l'impôt à des fins économiques ou sociales. L'impôt est alors envisagé en tant qu'un instrument de politique économique, utilisable en complément des autres moyens de pilotage que sont ou peuvent être la monnaie et le crédit, la dépense publique, le contrôle des prix ou des revenus, les régulations de tous ordres.

♦ Assiette fiscale

Encore appelée assiette sur l'impôt ou base imposable, l'assiette fiscale représente le montant qui sert de base au calcul d'un impôt ou d'une taxe. L'assiette fiscale est le montant sur lequel l'administration fiscale applique un barème d'imposition ou un taux d'imposition. Elle précise la base ou l'objet sur lequel seront prélevés les impôts. On distingue par exemple le revenu d'entreprise, les gains en capital, le revenu d'emploi et bien d'autres encore.

L'assiette fiscale pour le revenu des individus est la somme des revenus imposables et des bénéfices imposables. Celle d'un impôt foncier est la valeur locative cadastrale. La valeur ajoutée constitue l'assiette fiscale pour la TVA. Pour l'impôt sur les sociétés, l'assiette est le résultat net avant impôt. Le montant de l'impôt dû est obtenu par multiplication de l'assiette par un taux. L'assiette résulte d'un choix de la matière imposable.

Méthodes d'évaluation des assiettes fiscales

On distingue notamment trois (03) méthodes d'évaluation des assiettes des impôts :

• La méthode normale encore appelée méthode directe ou réelle

Cette méthode est liée au système fiscal de la déclaration contrôlée. Le contribuable déclare tous ses revenus et impute sur ceux-ci toutes les charges déductibles dont il s'acquitte. La méthode revient à opérer une simple soustraction entre le total de ses revenus et le total de ses dépenses.

• La méthode forfaitaire

Elle consiste à appliquer un forfait pour déterminer la base d'imposition. Par exemple, la taxe foncière est assise sur 50% de la valeur cadastrale locative (c'est-à-dire le loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée). Ce montant théorique est calculé par l'administration fiscale.

Avec cette méthode, le contribuable déclare l'ensemble de ses revenus imposables, et l'administration fiscale impute sur ce montant un taux équivalent à l'évaluation qu'elle fait des dépenses du contribuables ayant contribué à l'acquisition de ses revenus.

• La méthode sanction

Elle s'applique pour les contribuables gravement défaillants, qui ne répondent pas à la mise en demeure, qui ne déclarent pas leur matière imposable.

♦ Taux d'imposition

Le taux d'imposition est le pourcentage d'impôts que paie un ménage ou une entreprise.

En d'autres termes, le taux d'imposition est la proportion de l'assiette fiscale devant être perçue des contribuables assujettis. En général, il varie selon les tranches de revenu, de sorte que la contribution attendue de chacun n'est pas uniforme.

Le taux d'imposition appliqué à l'assiette donne le montant de l'impôt brut dû, lequel peut faire l'objet de réduction d'impôt, de crédit d'impôt, d'exonération ou de déduction.

♦ Unité d'imposition

L'unité d'imposition désigne qui paiera l'impôt. Les personnes physiques, et les ménages sont l'unité d'imposition de l'impôt sur le revenu. Pour l'impôt sur les sociétés, il sera requis de l'entité juridiquement constituée ayant une personnalité propre et la capacité de prendre des engagements, de répondre de ses obligations.

♦ Période d'imposition

En droit fiscal, la période imposable est le moment durant lequel s'est produit un fait qui entraîne le paiement de l'impôt. Pour les particuliers, il s'agit de l'année civile. Pour les sociétés, on fait recours à l'année de l'exercice financier.

♦ Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont des mesures (exemptions, déductions, dégrèvements, reports ou crédits) qui ont pour effet de réduire les recettes et, partant, constituent un coût. Elles visent à influencer certains comportements ou activités ainsi qu'à aider certaines catégories de contribuables qui se trouvent dans une situation particulière. Ce sont donc des mesures préférentielles ou discrétionnaires qui modifient le régime fiscal de base et permettent aux gouvernements de réaliser des objectifs spécifiques.

Elles affecteront par conséquent, positivement ou négativement, la neutralité, l'équité et la simplicité du régime fiscal.

♦ Liquidation de l'impôt

La liquidation de l'impôt est l'ensemble des opérations permettant la détermination de la somme due par le contribuable au titre de tel impôt. Trois étapes marquent la liquidation de tout impôt. Il s'agit de l'évaluation de la matière imposable, de la fixation du tarif et enfin le calcul proprement dit de l'impôt (Boyer, 2020).

♦ Recouvrement de l'impôt

Le recouvrement de l'impôt peut se définir comme l'ensemble des procédures et opérations assurant concrètement le paiement de l'impôt.

Le recouvrement de l'impôt désigne l'ensemble des opérations qui ont pour objet d'obtenir le versement des impôts par les contribuables dans les caisses du Trésor Public. Il consiste simplement à faire encaisser le montant des impôts dû à l'État. Il se fait par voie ordonnée, par retenue à la source et spontanément.

Recouvrir l'impôt suppose que certains éléments soient précisés. Tout d'abord, il convient de préciser qui devra payer l'impôt c'est-à-dire distinguer le contribuable du redevable. Ensuite, il convient de préciser comment sera payé l'impôt ce qui conduit à distinguer l'impôt en nature de l'impôt en argent. Enfin, il convient de préciser quand sera payé l'impôt et donc distinguer le délai de paiement et du délai de recouvrement (Boyer, 2020). Les agents économiques payant des impôts sont appelés des redevables, tandis que les contribuables sont ceux qui supportent effectivement la charge de l'impôt.

Approche économique de la politique fiscale :

Théorie keynésienne: La perspective keynésienne met l'accent sur le rôle de la politique budgétaire, y compris les politiques fiscales, pour atténuer les fluctuations économiques et stimuler la demande globale. Les économistes keynésiens soutiennent l'utilisation de politiques budgétaires, y compris les politiques fiscales, pour stabiliser l'économie et atténuer les cycles économiques. La politique fiscale selon les keynésiens repose sur les théories développées par l'économiste John Maynard Keynes, principalement dans son ouvrage "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie". Les keynésiens soutiennent que les marchés ne sont pas nécessairement efficaces et peuvent conduire à des situations de sous-emploi durable, nécessitant l'intervention de l'État pour stimuler l'économie.

Voici les principaux aspects de la politique fiscale selon les keynésiens :

Stimulation de la demande globale : Les keynésiens croient que l'État peut influencer l'activité économique en ajustant les dépenses et les recettes publiques pour stabiliser la demande globale. En période de récession ou de chômage élevé, ils recommandent une politique fiscale expansionniste, caractérisée par une augmentation des dépenses publiques ou une réduction des impôts pour stimuler la demande et encourager l'investissement.

Rôle des dépenses publiques : Les keynésiens prônent souvent des programmes de dépenses publiques ciblés sur des projets d'infrastructure, l'éducation, les soins de santé et d'autres domaines susceptibles de stimuler la demande et la productivité à long terme. Ils estiment que

ces investissements peuvent avoir un effet multiplicateur sur l'économie, en créant des emplois et en stimulant la croissance.

Utilisation des impôts: Les keynésiens reconnaissent également le rôle des impôts dans la régulation de l'activité économique. En période de surchauffe économique ou d'inflation, ils recommandent une politique fiscale restrictive, caractérisée par une augmentation des impôts ou une réduction des dépenses publiques pour freiner la demande et éviter la surchauffe.

Flexibilité et ciblage: Contrairement aux classiques qui prônent une approche passive de la politique fiscale, les keynésiens soutiennent une intervention proactive de l'État pour stabiliser l'économie. Ils recommandent une politique fiscale flexible et adaptable aux conditions économiques changeantes, avec un ciblage précis pour atteindre des objectifs tels que le plein emploi et la stabilité des prix.

En résumé, la politique fiscale selon les keynésiens met l'accent sur le rôle actif de l'État dans la régulation de l'activité économique, en utilisant les instruments fiscaux pour stabiliser la demande globale et promouvoir la croissance à long terme.

Théorie de la nouvelle économie keynésienne : Cette approche intègre des éléments de la théorie keynésienne avec des éléments de la théorie microéconomique pour analyser les effets des politiques fiscales sur le comportement des agents économiques et l'équilibre général.

La politique fiscale selon les classiques, dans le contexte de l'économie, repose sur les idées développées par les économistes classiques tels qu'Adam Smith, David Ricardo et John Stuart Mill. Ces économistes ont souvent prôné une approche de non-intervention de l'État dans l'économie, basée sur le concept de laissez-faire.

Selon les classiques, la politique fiscale devrait être limitée et transparente. Ils recommandent généralement des impôts simples, peu nombreux et équitables, évitant les distorsions du marché. Les impôts directs tels que l'impôt sur le revenu sont souvent préférés aux impôts indirects comme les taxes sur la consommation, car ils sont considérés comme moins perturbateurs pour l'allocation des ressources.

Les classiques prônent également la modération des dépenses publiques, soulignant que l'État devrait se concentrer sur ses fonctions essentielles telles que la sécurité nationale, la justice et la fourniture de biens publics. Ils mettent en garde contre les déficits budgétaires excessifs, arguant qu'ils peuvent entraîner une inflation et détourner les ressources du secteur privé.

En résumé, la politique fiscale selon les classiques favorise une approche prudente et limitée de l'intervention de l'État dans l'économie, mettant l'accent sur la simplicité, l'équité et la stabilité fiscale.

Approche néo-classique : Les économistes néo-classiques soutiennent que les politiques fiscales devraient être utilisées avec prudence, car elles peuvent entraîner des distorsions du marché et des effets d'éviction. La politique fiscale selon les néoclassiques, par opposition aux keynésiens, se concentre davantage sur les principes de l'économie de marché libre et sur les effets des interventions gouvernementales sur cette dernière. Les néoclassiques partagent généralement une confiance dans le fonctionnement des marchés et considèrent souvent que les interventions gouvernementales peuvent avoir des effets négatifs sur l'allocation efficace des ressources.

Voici quelques aspects clés de la politique fiscale selon les néoclassiques :

Principe de neutralité fiscale: Les néoclassiques soutiennent souvent le principe de neutralité fiscale, qui stipule que les impôts et les dépenses publiques ne doivent pas fausser les décisions économiques des agents. Ils recommandent des impôts simples, transparents et peu distorsifs afin de minimiser les perturbations sur les choix individuels et sur l'efficacité du marché.

Minimisation des interventions gouvernementales : Les néoclassiques préconisent généralement une intervention minimale de l'État dans l'économie, y compris en ce qui concerne la politique fiscale. Ils estiment que les marchés sont généralement efficaces pour allouer les ressources et réguler l'activité économique, et que les interventions gouvernementales, y compris les politiques fiscales expansionnistes, peuvent perturber ce processus.

Effets de l'imposition: Les néoclassiques reconnaissent cependant que les impôts peuvent avoir des effets sur le comportement des agents économiques. Ils mettent en avant le concept d'efficience fiscale, qui vise à minimiser les distorsions causées par la fiscalité sur les décisions économiques individuelles et sur l'allocation des ressources.

Fiscalité et croissance économique : Les néoclassiques s'intéressent également aux effets à long terme de la politique fiscale sur la croissance économique. Ils soulignent souvent les effets négatifs des impôts élevés sur l'investissement, l'innovation et l'accumulation de capital, et recommandent généralement des politiques fiscales favorables à la croissance, telles que des taux d'imposition bas et une structure fiscale stable.

En résumé, la politique fiscale selon les néoclassiques met l'accent sur la minimisation des distorsions fiscales et sur la promotion d'une économie de marché libre et efficace. Ils prônent généralement une intervention gouvernementale limitée dans l'économie, avec des impôts et des dépenses publiques conçus pour préserver l'efficacité du marché et favoriser la croissance économique à long terme.

II- DÉFIS ET ENJEUX DES POLITIQUES FISCALES

Après la seconde guerre mondiale, et pendant de longues années, les politiques monétaire et budgétaire étaient privilégiées par les économistes. A partir de la fin de la décennie 1970 alors que la crise économique s'installait, les attitudes à l'égard de la fiscalité ont changé, principalement en raison de l'échec des politiques contracycliques de stabilisation et de l'émergence de l'économie de l'offre. L'intérêt pour la politique fiscale s'est accru durant les années 1990 dans les nations européennes du fait de la naissance de contraintes nouvelles et de l'accentuation de contraintes anciennes pour la politique publique. L'instrument monétaire a ainsi été confié à la Banque centrale européenne, tandis que les critères de stabilité du Traité d'Amsterdam (1997) limitent les marges de manœuvre budgétaire des Etats membres. Dans la période récente, de nouvelles préoccupations ont émergé, par exemple la lutte contre les pandémies ou contre la dégradation de l'environnement, pour lesquelles l'instrument fiscal semble pertinent. Si les objectifs de la politique fiscale se diversifient, elle reste néanmoins soumise à un ensemble de contraintes et nécessite des arbitrages délicats.

Si la politique budgétaire peut se définir comme l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics ayant un support financier, qu'il s'agisse de dépenses ou de recettes, alors la politique fiscale n'est que l'une des dimensions de cet ensemble. Concrètement, elle est le produit de choix explicites ou implicites des décideurs publics dans des domaines économiques et extra-économiques, qui déterminent les caractéristiques générales des prélèvements obligatoires. Ce faisant, elle articule les aspects économiques et les dimensions juridiques des prélèvements obligatoires.

Les prélèvements obligatoires (impositions de toute nature et cotisations sociales selon la distinction opérée par l'article 34 de la constitution de la 5è République) se caractérisent en effet par leur double nature, juridique et économique. Au plan juridique et selon la formule de Michel Bouvier, ils procèdent du pouvoir de contrainte dont l'autorité étatique est légalement détentrice. Ce pouvoir s'exprime dans le droit fiscal qui s'articule autour d'un ensemble de règles, dont la

combinaison détermine la portée des contributions et que la politique fiscale modifie afin de donner une forme concrète aux options dont elle procède. Du point de vue économique, l'impôt soustrait du pouvoir d'achat aux agents privés de sorte qu'il modifie la répartition des revenus, exerce une influence sur l'activité globale et affecte les comportements.

Il s'ensuit que si la fiscalité participe des fonctions de l'Etat, elle ne s'adapte pas directement à la typologie de Musgrave. C'est la raison pour laquelle, on peut décomposer l'intervention de l'impôt dans l'activité publique à partir de quatre fonctions.

2-1- Le financement des dépenses publiques

Le financement des dépenses publiques est habituellement considéré comme la principale fonction des prélèvements obligatoires. Dans la tradition originelle issue de Locke, la protection de la propriété est la principale fonction dévolue à l'Etat. En conséquence, l'impôt doit correspondre aux services rendus, c'est-à-dire au paiement de l'Etat pour la protection des droits qu'il dispense. On est ici à l'origine de la doctrine du bénéfice selon laquelle il doit y avoir équivalence entre l'utilité que retirent les citoyens des services publics qu'ils consomment et le "prix" fiscal qu'ils acquittent.

Avec le développement des fonctions de l'Etat, justifié soit par la nécessité de pallier les échecs du marché, soit pour assurer un développement harmonieux du capitalisme industriel, les dépenses publiques se sont accrues, en particulier les dépenses d'infrastructures et d'éducation, réclamant ainsi une extension du rôle de l'impôt. Enfin, l'épanouissement de l'Etat-providence a vu la croissance en France d'une nouvelle catégorie de contribution, se distinguant principalement des impôts au plan juridique par l'absence d'autorisation législative de prélèvement, les cotisations sociales. Jusqu'à la fin des années 1980, les cotisations sociales représentaient environ 90% des ressources de la protection sociale française. Les fortes mutations de celles-ci ont depuis lors réduit la part des cotisations sociales à près de 60%, tandis que la part des impôts et taxes affectés s'élevait à 21% en 2006.

2-2- La redistribution

La redistribution vise à corriger les inégalités de la répartition des revenus et des richesses. Elle peut prendre une forme monétaire ou non monétaire. Traditionnellement, on distingue deux dimensions de la redistribution. La redistribution horizontale opère des transferts qui ne sont pas motivés par la hiérarchie des revenus. Il s'agit donc soit d'opérations intervenant entre

ménages situés dans la même strate de revenus, soit d'opérations fondées sur d'autres critères que le revenu. La protection sociale répond le plus souvent à ce type de problématique puisqu'elle vise à effectuer des transferts de ressources au profit de personnes exposées à un risque social : maladie, maternité, famille...

Quant à la redistribution verticale elle prend en compte la hiérarchie des revenus et cherche à en réduire les inégalités. Dans ce cadre, l'objectif de la redistribution fiscale est le resserrement de l'éventail des revenus et son instrument privilégié est l'impôt progressif sur le revenu. On dit d'un impôt qu'il est progressif lorsque le taux moyen d'imposition croît plus vite que le revenu ce qui signifie que l'élasticité du rendement de l'impôt est supérieure à 1. Il s'ensuit que la progressivité peut être entendue comme une déviation positive par rapport à un prélèvement proportionnel au revenu. De fait, la progressivité peut s'analyser comme la structure d'un prélèvement, c'est-à-dire la répartition d'un euro d'impôt entre les contribuables classés selon leur position dans l'éventail des revenus, tandis que les effets redistributifs mesurent l'ampleur des variations introduites par ce prélèvement dans la distribution des revenus. A distribution primaire des revenus donnée, l'ampleur de ces effets redistributifs dépend à la fois du degré de progressivité et du taux moyen d'imposition, c'est-à-dire de la masse des revenus effectivement prélevée. En d'autres termes, la variation d'inégalité résultant d'un prélèvement peut être exprimée comme le produit de sa progressivité par le taux moyen d'imposition.

2-3- Régulation de l'activité économique et stabilisation

Pour contrôler l'équilibre macroéconomique, assurer la croissance et tendre vers le plein emploi, on distingue habituellement les politiques centrées sur la demande visant au soutien ou à la relance de l'activité économique, des politiques privilégiant l'offre, plus restrictives, favorables à l'épargne et/ou cherchant à améliorer la compétitivité des entreprises.

Selon l'analyse keynésienne, l'impact positif sur la croissance et l'emploi des politiques budgétaires est le résultat du multiplicateur. Toutefois, pour les keynésiens, une hausse des dépenses publiques n'est pas équivalente à une diminution des recettes. En effet, le multiplicateur des dépenses budgétaires est supérieur au multiplicateur fiscal en raison des délais plus lents de réaction des revenus individuels et donc de la consommation, aux modifications de la fiscalité.

Pour leur part, les économistes de l'offre ne croient pas en l'effectivité du multiplicateur et critiquent ce qu'ils appellent les "dégâts du keynésianisme", en particulier la mauvaise

allocation des capacités productives au sein de l'économie qui serait engendrée par les distorsions que provoquent les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques. C'est la raison pour laquelle ils soutiennent que la baisse des charges fiscales est l'instrument de la réduction des dépenses publiques dont il devrait résulter une relance de l'investissement et de l'activité permettant à terme de combler les déficits publics.

Comme cela a été souligné à l'occasion des débats récents sur l'efficacité de la politique budgétaire, il faut également tenir compte de l'effet contracyclique de la plupart des activités publiques, notamment les prélèvements obligatoires. Ces activités présentent une certaine inertie par rapport à la conjoncture et agissent comme des stabilisateurs automatiques. En particulier, les prélèvements obligatoires et singulièrement l'impôt sur le revenu des personnes physiques augmentent en période d'expansion et diminuent durant les récessions. Les variations sont d'autant plus importantes que les prélèvements présentent un profil progressif. A cet égard, Robert Solow soutient que les politiques fiscales s'attaquant à la progressivité des prélèvements remettent en cause la capacité des budgets à atténuer spontanément l'impact des chocs conjoncturels.

2-4- Incitations fiscales et manipulation des comportements

Les incitations fiscales visant à manipuler les comportements des agents économiques, occupent une place de plus en plus importante dans les politiques fiscales. L'interventionnisme fiscal est pratiqué, de manière massive, depuis très longtemps, mais il avait surtout une vocation économique et sociale. Dans la période récente les incitations fiscales sont de plus en plus utilisées pour décourager les activités nuisibles ou encourager les activités socialement appréciées de manière positive.

Le mécanisme par lequel procèdent les incitations fiscales peut être décrit en partant de l'impact d'un prélèvement sur un marché quelconque. La présence d'un impôt provoque dans une transaction quelconque une disjonction entre le prix payé par l'acheteur et le prix encaissé par le vendeur. Cette différence entre le prix toutes taxes et/ou toutes charges sociales comprises et le prix hors taxes, collectée par les administrations publiques et sociales, est appelée "coin fiscal". Selon les économistes le coût en bien-être de l'impôt est supérieur à cette seule ponction de valeur monétaire, car en modifiant le système des prix relatifs, l'impôt modifie également les comportements économiques. Si l'on distingue l'effet de revenu qui résulte directement du prélèvement opéré sur les ressources des agents de l'effet de substitution qui provient des nouveaux arbitrages ou des réaffectations de ressources qui apparaissent après la modification

du signal transmis par les prix, l'excès de charge fiscale correspond à ce dernier effet de substitution. C'est la raison pour laquelle l'une des conditions d'une fiscalité efficace est qu'elle minimise l'excès de charge fiscale.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que l'on n'atteigne pas cette situation idéale d'efficacité fiscale. Les instruments fiscaux indispensables peuvent n'être pas disponibles. Surtout, les marchés peuvent eux-mêmes n'être pas efficaces. Cela pose bien sûr le problème de la concurrence imparfaite mais surtout celui de la présence d'externalités. Il y a externalité lorsque l'action d'un agent économique influe positivement ou négativement sur l'utilité d'au moins un autre agent, sans que cette interaction transite par le mécanisme des prix. Par exemple, la pollution (ou le tabagisme) peut être considérée comme une externalité négative que les économistes proposent d'internaliser selon la solution formulée par Pigou en 1920, afin que les acteurs économiques prennent en charge tous les coûts engendrés par leurs activités. Dans ce cadre, le recours à la fiscalité doit permettre l'internalisation du coût de la pollution car elle corrige la perception qu'ont les agents économiques du prix ou du coût de leurs activités.

Débats et controverses autour de la politique fiscale

La politique fiscale est constituée de l'ensemble des choix relatifs aux taux, à l'assiette, et à la répartition des prélèvements obligatoires. Les prélèvements obligatoires sont :

- Les impôts
- Les taxes et redevances
- Les cotisations sociales

Lutte contre l'évasion, l'évitement et la fraude fiscale

L'évasion, l'optimisation et la fraude fiscale traduisent le comportement des contribuables personnes physiques ou morales (les entreprises) qui cherchent à échapper à l'impôt. L'évasion fiscale recouvre à la fois l'optimisation fiscale légale et la fraude, elle, illégale. Elle manifeste aussi la propension à délocaliser des capitaux ou des revenus à l'étranger dans le but d'échapper à la pression fiscale nationale.

L'évasion fiscale utilise les moyens légaux pour réduire une imposition, ce qui renvoie à une pratique d'évitement de l'impôt en utilisant les failles du système fiscal. Les moyens les plus juteux de l'évasion fiscale sont : les expatriations fiscales pour les personnes physiques et

morales vers les paradis fiscaux, les délocalisations d'entreprises, les prix de transferts, les reports de déficits, certaines niches fiscales, la pratique des amortissements dérogatoires.

L'optimisation fiscale consiste à utiliser l'ensemble des dispositifs fiscaux, des règles dérogatoires, des conventions fiscales internationales, pour diminuer le montant de l'impôt en toute légalité. Elle a pour but de réduire la charge fiscale par un emploi pertinent des règles fiscales en vigueur. Les montages économiques et juridiques ne doivent pas cependant, être réalisés dans un but exclusivement fiscal, sous peine d'être requalifiés en « abus de droit » répréhensible et qui conduit à un redressement de la part de l'administration fiscale.

La fraude fiscale consiste elle à éluder l'impôt en toute illégalité, soit par évasion des capitaux à l'étranger, soit par des montages (« carrousel de TVA ») difficiles à détecter. Les prélèvements obligatoires les plus fraudés en montant sont la TVA et les cotisations sociales.

Les solutions à ces comportements pour échapper à l'impôt passent par l'harmonisation des législations fiscales entre pays. Il faut décourager la concurrence fiscale entre pays par une coordination des assiettes et des taux de l'impôt sur les sociétés ; et par la taxation des transactions financières.

Universellement condamnée, officiellement combattue, l'évasion fiscale est-elle une pathologie du capitalisme ou une condition intrinsèque de son fonctionnement ?

Equilibre entre efficacité économique et équité sociale de la politique fiscale

La politique fiscale doit réaliser un nécessaire équilibre entre la réalisation des objectifs économiques du Gouvernement et la préservation de la justice sociale. La politique fiscale est le socle, la base de mise en œuvre de toute autre politique du Gouvernement car « une mission, des moyens ». Sans la politique fiscale, une saine fiscalité contextualisée aux conditions économiques du pays ne peut être mise en œuvre car « trop d'impôts, tue l'impôt » ; sans fiscalité, pas de politique budgétaire car on ne peut prendre des décisions d'allocation de ressources économiques sans les avoir. La politique fiscale est la base de la politique de l'Etat qui rend toute autre politique, notamment celle économique, possible. Elle a été à la base même de la naissance de l'institution parlementaire pour légitimer la levée de l'impôt chez les contribuables. Pour atteindre une certaine forme d'équité sociale, la politique fiscale est utilisée comme un instrument de réduction des inégalités de revenus engendrés par la répartition primaire résultant des mécanismes de marché des avantages liés aux activités économiques. Celle-ci est concrètement mise en œuvre par une redistribution de ressources vers les plus

défavorisés surtout en période de crise et des subventions aux agents économiques faibles (les impôts négatifs).

Les conditions de l'efficacité économique de la politique fiscale sont :

- Répartir la charge fiscale globale de la nation entre les contribuables (en fonction de leur capacité contributive), de manière à éviter le plus de distorsions possibles dans l'économie (neutralité du système fiscal)
- Corriger les défaillances du marché

Débats et controverses autour de la politique fiscale

Jean Jaurès : « Dans une société où celui qui ne possède pas, a tant de peine pour se défendre, tandis au contraire que celui qui possède de grands capitaux voit sa puissance se multiplier non pas en proportion de ces grands capitaux mais en progression de ces capitaux, l'impôt progressif vient corriger une sorte de progression automatique et terrible de la puissance croissante des grands capitaux. » (Discours devant la Chambre des députés, France 1894)

Gaston Jèze : « L'impôt général progressif n'est pas seulement injuste et sans fondement rationnel, il est arbitraire. Sur quelle base fixera-t-on la progression ? Et cette progression, où s'arrêtera-t-elle ? Si on n'établit pas une limite, l'impôt finira par absorber la totalité des revenus et entamera le capital, restreignant l'épargne et la production, et forçant les capitaux à se cacher ou fuir. » (Extrait de Eléments de la science des finances, 1902)

Pour certains auteurs, l'impôt doit être progressif et pour cela ne doit pas être le cas car la progressivité est basée selon eux, sur une progression arbitraire.

Environnement et politique fiscale

Cette partie ouvre une nouvelle frontière de l'usage et de l'analyse des politiques fiscales à travers l'utilisation de la fiscalité comme un outil pour orienter les comportements des contribuables dans un sens déterminé voulu : c'est la fiscalité comportementale. Elle est mise en œuvre dans le cadre de politiques environnementales pour la préservation du climat. La fiscalité peut être utilisée comme un outil de « protection » de l'environnement (fiscalité écologique) à travers les écotaxes par exemple. Certaines taxes de cet outil présentent la particularité de vouloir « détruire » l'assiette fiscale sur laquelle elles reposent. Il s'agit de faire payer les pollueurs et de les amener à internaliser les externalités négatives de leurs activités. Il y faut distinguer les taxes environnementales qui visent à faire évoluer dans un sens positif le

comportement des pollueurs et les taxes énergétiques qui visent simplement à faire payer les pollueurs sans avoir pour objectif d'influer sur leur comportement. La fiscalité écologique est encore à l'étape embryonnaire dans notre pays et les gouvernements craignent qu'elle ne vienne encore alourdir la charge fiscale des contribuables et obérer la compétitivité économique des entreprises.

III- INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE FISCALE

• Formes de politiques fiscales

<u>Fiscalité paternaliste</u>: La fiscalité paternaliste modifie le comportement des agents qui n'agissent pas pour notre bien-être et qui porte atteinte à la liberté individuelle. L'état fait cela car les agents ne sont pas forcément rationnels.

L'équité entre contribuables revêt elle aussi de l'importance dans le cadre des politiques fiscales. Elle recouvre deux composantes principales : l'une horizontale, l'autre verticale.

<u>L'équité horizontale</u>: suppose que les contribuables se trouvant dans la même situation acquittent la même somme au titre de l'impôt. Elle pose notamment la question du traitement des revenus de l'épargne. L'arbitrage entre efficacité et redistribution étant particulièrement difficile dans le cas la taxation des revenus du capital, pour y limiter la double taxation, la plupart des pays ont mis en place une fiscalité réduite sur ces revenus à taux souvent constant.

<u>L'équité verticale</u>: est un concept normatif dont la définition peut varier selon les cas de figure. Selon certains, elle suppose que les contribuables dont les revenus sont plus élevés doivent payer proportionnellement plus que les autres contribuables. En pratique, les États mettent en œuvre l'équité verticale différemment selon leur volonté de réduire les variations de revenus ou selon qu'elle s'applique aux revenus perçus sur une période donnée ou sur l'ensemble des revenus perçus au cours de la vie.

• Les impôts

L'impôt est une prestation pécuniaire prélevée régulièrement par voie d'autorité, à titre définitif, sans contrepartie directe en vue de la couverture des charges publique. Nous distinguons deux formes d'impôts : les impôts directs et les impôts indirects.

> Impôts directs

Ce type d'impôts frappe directement un revenu ou un bien du seul fait qu'une personne dispose de ce revenu ou de ce bien. Il représente divers types d'impôts à savoir :

Les impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu frappent le revenu du contribuable lors de sa perception (revenu du travail, revenus du capital- loyers, rentes, intérêts) et les profits des entreprises. La question de l'équité horizontale est ici en arrière-plan : faut-il que tous ces revenus soient également taxés ? Le principe d'un flat taxe suscite-t-il souvent des débats passionnés. Le flat taxe désignant un régime fiscal, en vigueur notamment dans économies de l'Europe de l'Est, se caractérise par un taux unique d'impôts sur les revenus des entreprises et des ménages. Ce système élimine les phénomènes de double taxation. Le régime est simple, transparent, réduit les distorsions d'allocations ; mais en revanche est « régressif » du fait que la part du revenu consacrée à l'impôt décroit lorsque le revenu augmente car les revenus de l'épargne ne sont pas soumis à l'impôt.

Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices des sociétés s'appuie le plus souvent sur une assiette large, destinée à embrasser tous types de revenus perçus par la société, quelle que soit leur nature, y compris la rémunération des capitaux propres qui s'ajoutent à ce qui pourrait être décrit comme les «revenus purs » ou « économiques », autrement dit ce que l'entreprise retire d'avantages compétitifs particuliers pouvant découler de conditions avantageuses en matière de facteurs de production ou d'avantages propres au marché sur lequel les produits seront vendus.

> Impôts indirects

Les impôts indirects frappent indirectement le contribuable : ce dernier est prélevé uniquement quand il dispose de son revenu. L'exemple typique c'est la tva et les droits d'accise.

La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA (impôt sur la dépense) est un impôt incorporé dans les prix de ventes des biens et services. Elle touche le contribuable au moment de son affectation à l'acquisition d'un bien, d'un service, d'un actif. Il s'agit d'un impôt sur la consommation payé par le consommateur final qui en constitue le « redevable réel ». Cet impôt est collecté par l'entreprise ou le

commerçant qui l'incorpore à son prix de vente (redevable légal). Elle représente la richesse créée par l'entreprise et frappe la même manière les individus quel que soit leurs revenus et leur propension marginal à consommer. Théoriquement, la TVA peut être transformé en impôt progressif à condition d'introduire une différenciation des taux particulièrement bien étudiée.

Les droits d'accises

Les droits d'accise sont des impôts sur la vente ou l'utilisation de certains produits, notamment le tabac, l'alcool et l'énergie. Les recettes provenant des droits d'accise reviennent intégralement au pays auxquels ces droits ont été versés.

Impôt sur le capital

Les impôts du capital atteignent les éléments du patrimoine du contribuable du fait de leur possession. Au niveau local, la taxe foncière constitue un impôt sur le capital. Elle est acquittée par les propriétaires d'actifs immobiliers et de terrains et assise sur la valeur locative et cadastrale des actifs.

Impôts sur le Revenu des Personnes Physique (IRPP)

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physique (IRPP) est vu comme l'outil principal en matière de redistribution. Il est progressif, ce qui permet d'appliquer des barèmes de taxation différents selon les revenus des ménages. A la limite il exonère les ménages les plus modeste, impose des taux marginaux croissants à mesure que le revenu augmente et peut devenir confiscatoire pour des revenus très élevés. On estime par ailleurs que la progressivité existe dès lors où le taux marginal d'imposition est supérieur au taux moyen.

Les cotisations sociales

Les cotisations sociales sont des grosses composantes des prélèvement obligatoires mais sont de nature différente. Elles sont spécifiquement affectées au financement de la protection sociale et est l'instrument le plus privilégié de la redistribution à la fois horizontale (des célibataires vers les familles) et verticale (des plus aisés vers les plus modestes). Elle se décompose en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et cotisations à la charge des travailleurs indépendant et des personnes n'exerçant pas d'emploi. La contrepartie fixé réside dans une assurance couvrant les risques sociaux.

• Les dépenses publiques

> Nature des dépenses publiques

Les dépenses publiques englobent les dépenses effectuées par le gouvernement dans divers domaines pour fournir des biens et des services publics à la population ainsi que pour mettre en œuvre des politiques économiques et sociales.

Ces dépenses peuvent inclure des investissements dans l'infrastructure (routes, ponts, écoles), des programmes sociaux (santé, sécurité sociale, éducation), des services publics (police, pompiers, justice), et des dépenses liées à la défense nationale.

Les dépenses publiques sont souvent classées en deux catégories : les dépenses de fonctionnement (salaires des fonctionnaires, frais de fonctionnement des services publics, etc.) et les dépenses d'investissement (construction d'infrastructures, recherche et développement, etc.).

> Influence des dépenses publiques sur l'économie

Stimulation de la demande globale et productivité

Suivant l'optique keynésienne, la régulation de l'activité économique par les pouvoirs publics passe par des actions contracycliques. Cette perspective amène les pouvoirs publics à soutenir activement l'activité dès lors que la demande des agents est déprimée et à la freiner lorsque son emballement fait craindre des déséquilibres internes et externes. Ainsi, à court terme, les dépenses publiques peuvent servir à stimuler la demande globale et à relancer une croissance économique jugée trop molle.

Dans les modèles récents de croissance, notamment ceux de croissance endogène, il est soutenu que l'État influence directement l'efficacité du secteur privé. Les dépenses publiques contribuent ainsi à la productivité privée en fournissant des biens et des services essentiels. Par exemple, l'absence d'infrastructures telles que les routes peuvent entraver la productivité des entreprises de transport. Barro (1990, 1991) et d'autres chercheurs ont développé des modèles où les dépenses publiques jouent un rôle moteur dans la croissance. Ces modèles montrent une corrélation positive entre les dépenses publiques et la croissance, suggérant l'existence d'externalités positives associées aux dépenses publiques.

Rajhi (1996) propose un modèle qui intègre les dépenses publiques comme un input dans la fonction de production, mais abandonne certaines hypothèses précédentes. Ce modèle démontre que les dépenses publiques, lorsqu'elles sont financées de manière adéquate, peuvent accroître la productivité aussi bien dans le secteur des biens de consommation que dans le secteur éducatif.

Création d'emplois

Les dépenses publiques dans des projets d'infrastructure, les services publics et les programmes sociaux peuvent créer des emplois directs et indirects. Par exemple, la construction de routes et de ponts nécessite de la main-d'œuvre, tandis que les investissements dans l'éducation peuvent former une main-d'œuvre plus qualifiée. John Maynard Keynes, dans "Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie", a développé des concepts sur la nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures pour stimuler l'emploi, y compris par le biais des dépenses publiques. Selon Keynes, les dépenses publiques peuvent stimuler la demande globale et ainsi créer des emplois.

Effets multiplicateurs

Les dépenses publiques ont souvent des effets multiplicateurs où une augmentation des dépenses publiques peut entraîner une augmentation plus que proportionnelle du revenu national (John M. Keynes, 1936), ce qui signifie qu'un dollar dépensé par le gouvernement peut générer plus d'un dollar de revenu dans l'économie. Par exemple, lorsque le gouvernement embauche des travailleurs pour des projets d'infrastructure, ces travailleurs dépensent leur salaire dans l'économie locale, stimulant ainsi davantage la demande.

Investissement dans le capital humain

Les dépenses publiques dans l'éducation et la santé peuvent améliorer le capital humain d'un pays, ce qui peut à son tour stimuler la productivité et la croissance économique à long terme.

Stabilisation économique

Les économistes néo-keynésiens, tels que Joseph Stiglitz et Paul Krugman, ont développé des modèles qui mettent en évidence le rôle des dépenses publiques dans la stabilisation de l'économie. Selon ces modèles, le gouvernement peut utiliser les dépenses publiques pour contrer les fluctuations cycliques de l'activité économique. Pendant les périodes de récession, les dépenses publiques peuvent être utilisées pour stimuler l'économie et atténuer les effets négatifs sur le chômage et la croissance économique.

Répartition des revenus

Les dépenses publiques peuvent également contribuer à réduire les inégalités en fournissant des services et des prestations sociales aux groupes défavorisés de la société.

IV- LES EFFETS DE LA POLITIQUE FISCALE

• Sur l'économie

> Effet sur la croissance économique

La politique fiscale, qui englobe l'ensemble des mesures réglementaires et administratives pour collecter les impôts et taxes, joue un rôle crucial dans le financement des biens collectifs et la redistribution des richesses. Cependant, elle peut également avoir des implications sur la croissance économique. Certains économistes soulignent que si la mobilisation des recettes fiscales peut avoir un impact positif sur la croissance, cet effet est mitigé en raison de la structure du système fiscal, qui peut varier et influencer les performances économiques. Pour Adam Smith, << l'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail, qui fourniraient de l'occupation et des moyens de subsistance à beaucoup de monde. Ainsi, tandis que d'un côté il oblige le peuple à payer, de l'autre il diminue ou peut être anéantit quelques-unes des sources qui pourraient le mettre plus aisément dans le cas de le faire >>. Certains modèles basé sur le modèle de croissance de Solow (1956) montre que la fiscalité agit sur le taux de croissance dans la phase transitoire, et sur le niveau de revenu par tête de l'état régulier (Ramsey, 1928; Chamley,1986; Judd, 1985).

Dans les nouvelles théories de la croissance, la fiscalité joue un rôle crucial dans la détermination du taux de croissance économique à long terme, en agissant sur l'offre de travail et le progrès technique, deux facteurs endogènes de la croissance selon des économistes comme Romer (1986), Lucas (1988), Aghion et Howitt (1992). Ces facteurs dépendent du comportement des agents économiques et ont un impact sur la croissance à l'état transitionnel régulier. La fiscalité affecte également l'allocation du temps entre travail et loisir. Selon Lucas et Rapping (1969), une diminution temporaire du salaire après impôt entraîne une réduction de l'offre de travail, car les agents anticipent une hausse des salaires et augmentent leur temps de loisir. Cependant, une baisse permanente des impôts peut stimuler l'offre de travail en induisant des effets de revenu. De même, la fiscalité sur l'épargne, en réduisant le taux d'intérêt après impôt, incite les ménages à offrir moins de travail, car la valeur du revenu provenant du travail actuel par rapport au travail futur diminue

Les partisans du libéralisme économique, prônent une fiscalité aussi neutre que possible pour éviter de perturber le comportement des agents économiques, et celle des partisans de l'interventionnisme pigouvien, qui cherchent à corriger les défaillances du marché par le biais de la fiscalité.

Selon cette approche, l'introduction d'un système fiscal peut créer des distorsions sur le marché en modifiant les signaux de prix, ce qui peut entraîner une réduction de la demande pour certains biens et services et donc une diminution de la taille du marché. De plus, des prélèvements fiscaux trop lourds peuvent obvier les externalités positives des recettes fiscales sur la croissance par une perte d'attractivité auprès des investisseurs nationaux et étrangers (Giménez, 2015) avec un impact négatif sur l'emploi. Il affecte aussi les incitations des agents à prendre des risques et à innover (Sioncke, 2017) et décourage les activités touristiques (Stiglitz, 2016).

Aussi, une fiscalité pesante engendre une perte de revenus pour l'Etat en faisant naître des comportements de fraude ou d'évasion fiscale (Dowling, 2014). De plus, une fiscalité excessive entraîne une diminution des revenus de l'État en favorisant l'émergence de comportements de fraude ou d'évasion fiscale, comme souligné par Dowling (2014). Cette notion d'optimalité de la pression fiscale est illustrée par la courbe de Laffer, qui démontre qu'il existe un niveau optimal de taxation au-delà duquel les recettes fiscales diminuent car les contribuables ont moins d'incitation à travailler et à produire, et sont incités à chercher des moyens d'éviter ou d'échapper à l'impôt. Autrement dit « **trop d'impôts tue l'impôt** »

La fiscalité est aussi considérée comme un outil complémentaire à la réduction des dépenses, permettant aux gouvernements de résorber les déséquilibres budgétaires et d'intervenir dans l'allocation des ressources, la stabilité économique et la redistribution des revenus.

> Effet sur le chômage

Les politiques fiscales qui influent sur l'investissement des entreprises peuvent également avoir un impact sur le chômage. Les économistes ont constaté que des incitations fiscales à l'investissement, telles que des crédits d'impôt ou des déductions fiscales pour l'achat d'équipement, peuvent encourager les entreprises à investir davantage, créant ainsi des emplois supplémentaires. Les travaux de Barro (1990) soutiennent cette idée en montrant que les dépenses publiques en infrastructure peuvent avoir un effet positif sur la création d'emplois.

Des études empiriques telles que celles menées par Blanchard et Perotti (2002) ont examiné les effets globaux de la politique budgétaire, y compris les mesures fiscales, sur le chômage. Ils ont

constaté que les politiques fiscales expansionnistes, telles que les baisses d'impôts ou les augmentations des dépenses publiques, peuvent réduire le chômage à court terme en stimulant la demande globale dans l'économie.

• Sur les ménages et les entreprises

Si les impôts payés par les entreprises interrogent quant à leurs éventuels impacts préjudiciables sur la compétitivité, la croissance et la création d'emploi, la fiscalité des ménages est, elle, source de débats intenses pour déterminer le juste mode de calcul de l'impôt sur le revenu, voire de débats passionnés dès lors qu'il s'agit de taxer le patrimoine.

Guillaume Allègre montre, au travers d'une revue de littérature, pourquoi les économistes peuvent ne pas être d'accord : ils divergent sur les faits, les valeurs et surtout les paradigmes, c'est-à-dire la conception du monde. Il illustre ces divergences dans le domaine de la fiscalité : légitimité du quotient familial, pertinence de la théorie de l'impôt optimal, individualisation de la fiscalité, taxation des revenus du capital. Il en conclut que les économistes ne doivent pas rechercher un illusoire consensus, mais qu'ils doivent développer leurs opinions dans leur diversité pour refléter les différents points de vue dans notre société et laisser les citoyens trancher.

Céline Antonin et Vincent Touzé s'intéressent à la fiscalité du capital. Ils retiennent que la France est l'un des pays où le taux de prélèvements obligatoires sur le capital est le plus élevé, situation qu'ils jugent préoccupante. Le cas français fait ensuite l'objet d'une étude détaillée. Ils rappellent que taxer l'épargne a des répercussions dynamiques importantes : modification de l'arbitrage consommation/épargne ; taxation de revenus purement nominaux en cas de non-correction de l'inflation ; non neutralité de l'impôt en cas de traitement différencié de certains investissements ;

> Effet sur la consommation

Une baisse d'impôts engendre une hausse du revenu disponible qui va conduit à une hausse de la consommation, qui va elle-même engendrer des revenus supplémentaires pour les vendeurs, et donc des embauches, de l'investissement, des rentre fiscales supplémentaires et ainsi de suite

> Effet sur l'investissement

Ainsi, une incitation fiscale peut réduire le cout du capital et augmenter le rendement attendu ce qui peut encourager les entreprises à investir d'avantage es incitation fiscale peuvent également réduire les risque perçus par les entreprises, ce qui peut également augmenter leur propension à investir.

Nous pouvons donc expliquer la fiscalité de la consommation et de l'investissement par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est une taxe sur la consommation que le consommateur paie lors de l'achat d'un produit ou d'un service, Le taux normal est fixe à 20% et il existe deux taux réduits (10% et 5,5%) pour certains produits et service.

> Effet sur la redistribution

De nombreux travaux de comparaison internationale traitent des politiques de redistribution et de leur efficience, mais ceux-ci se focalisent généralement sur l'aspect fiscal ou sur l'aspect social de la redistribution.

L'équation suivante explique comment se fait la redistribution

Redistribution monétaire =Taux de prélèvement \times progressivité +Taux de transfert \times ciblage $-\varepsilon$

L'objectif principale est de ne pas céder à un effet de focal (ne mesurer que la redistribution fiscale, ou que la redistribution sociale) dans la mesure où, d'une part, l'importance relative de ces deux moyens varie d'un pays à l'autre, et d'autre part, il existe un effet d'interaction, souvent négligé, entre progressivité et niveau (de prélèvements et de prestations). Comme le montre la formule, la progressivité considérée seule ne révèle absolument rien de l'effet redistributif d'un système fiscal : on peut atteindre exactement le même degré de réduction des inégalités par un système mêlant forte progressivité et faible taux d'imposition, ou par un système mêlant faible progressivité et haut niveau d'imposition. En revanche, pour des niveaux élevés de prélèvement ou de prestation, une variation modérée de la progressivité ou du ciblage peut entraîner des effets redistributifs importants du revenu. En réalité, chaque pays met en œuvre un modèle de redistribution qui lui est propre, fruit d'arbitrages économiques et politiques.

V- POLITIQUE FISCALE DANS LES ESPACES RÉGIONAUX ET SOUS RÉGIONAUX

La CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest), la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) sont des organisations économiques régionales en Afrique qui ont des directives en matière de politique fiscale pour leurs États membres respectifs.

• Directive de la CEDEAO en matière de la politique fiscale :

La CEDEAO a mis en place différents instruments pour promouvoir la coordination des politiques fiscales entre ses États membres. Cela inclut la Directive relative à la coordination des politiques fiscales des États membres de la CEDEAO, adoptée en 1999. Cette directive vise à harmoniser les politiques fiscales des États membres pour promouvoir l'intégration économique régionale.

• <u>Directive de la CEMAC en matière de la politique fiscale</u> :

La CEMAC a également mis en place des directives en matière de politique fiscale pour ses États membres. La Commission de la CEMAC travaille à la coordination des politiques fiscales des pays membres pour assurer la stabilité macroéconomique et promouvoir le développement économique de la région.

• Directive de l'UEMOA en matière de la politique fiscale :

L'UEMOA a développé une série de directives et de réglementations en matière de politique fiscale pour ses États membres. Parmi celles-ci, on retrouve le Code des Investissements de l'UEMOA, qui vise à harmoniser les régimes fiscaux des États membres afin de favoriser les investissements et le développement économique de la région.

Ces directives visent généralement à promouvoir la coordination des politiques fiscales, à lutter contre la fraude fiscale, à faciliter les échanges commerciaux et à renforcer l'intégration économique régionale au sein de ces organisations économiques régionales en Afrique.

Plusieurs indicateurs sont utilisés par la CEDEAO et l'UEMOA pour évaluer l'efficacité des politiques fiscales mises en œuvre par les Etats membres. Ces indicateurs sont :

- Taux de pression fiscale
- Taux de conformité fiscale
- Taux de croissance des recettes fiscales
- Niveau de dette fiscale
- TVA (UEMOA: Un taux unique de taxation compris entre 15 et 20 %)
- Taux d'accises
- L'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) (Directive 02/2010/CM/UEMOA)

L'analyse des résultats et des leçons tirées des directives de la CEDEAO, de la CEMAC et de l'UEMOA en matière de politique fiscale peut mettre en lumière plusieurs aspects importants :

- ➤ Harmonisation des politiques fiscales : Les directives visent à harmoniser les politiques fiscales des États membres pour favoriser la coordination et la cohérence des mesures fiscales. Cela peut contribuer à réduire les distorsions fiscales entre les pays et à promouvoir l'intégration économique régionale.
- Lutte contre la fraude fiscale : Les directives incluent souvent des mesures visant à renforcer la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. En renforçant la coopération entre les États membres, ces directives peuvent aider à améliorer la mobilisation des recettes fiscales et à garantir une concurrence fiscale équitable.
- ➤ Promotion des investissements : En harmonisant les régimes fiscaux et en offrant des incitations fiscales cohérentes, les directives visent à promouvoir les investissements dans la région. Cela peut contribuer à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à renforcer la compétitivité des pays membres.
- ➤ Renforcement de la gouvernance fiscale : Les directives peuvent également inclure des dispositions visant à renforcer la transparence et la responsabilité en matière de politique fiscale. En promouvant de bonnes pratiques en matière de gouvernance fiscale, les directives peuvent contribuer à améliorer la gestion des finances publiques et à réduire les risques de corruption.

Défis de mise en œuvre : Malgré les avantages potentiels des directives en matière de politique fiscale, la mise en œuvre effective de ces mesures peut être un défi en raison de contraintes institutionnelles, de capacités administratives limitées et de résistances politiques. Il est donc essentiel de renforcer les capacités des États membres et de garantir un suivi régulier de la mise en œuvre des directives.

VI- PERSPECTIVES

Mesures pour renforcer les politiques fiscales

- Améliorer la transparence fiscale pour garantir que les contribuables respectent leurs obligations fiscales
- Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'évasion fiscale et harmoniser les politiques fiscales entre les pays.
- Renforcer la gouvernance fiscale pour garantir une gestion efficace et transparente des recettes fiscales.
- Encourager l'innovation fiscale pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques et technologiques.

Ces mesures peuvent contribuer à renforcer les politiques fiscales et à garantir une meilleure gestion des finances publiques.

Propositions de réformes fiscales pour favoriser le développement économique durable.

- Encourager les investissements dans les énergies renouvelables en offrant des incitations fiscales pour les entreprises et les particuliers qui investissent dans ces secteurs.
- Mettre en place des taxes environnementales pour décourager les comportements nuisibles à l'environnement et encourager les activités respectueuses de l'environnement.

- Promouvoir la recherche et le développement en offrant des crédits d'impôt ou des déductions fiscales pour les entreprises qui investissent dans l'innovation.
- Simplifier le système fiscal pour réduire les coûts de conformité et favoriser un environnement plus propice aux affaires.

Suggestions pour une meilleure coordination des politiques fiscales au niveau régional

- Harmoniser les réglementations fiscales entre pays pour faciliter les échanges commerciaux et l'investissement transfrontalier.
- Mettre en place des mécanismes de concertation et de coopération entre les autorités fiscales des pays membres d'une même communauté pour échanger des informations et coordonner les politiques fiscales.
- Établir des objectifs communs en matière de fiscalité pour promouvoir la stabilité économique et financière.

En mettant en œuvre ces suggestions, les pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA pourraient améliorer la coordination de leurs politiques fiscales, favorisant ainsi la stabilité économique et la croissance régionale.

CONCLUSION

En conclusion, notre exposé a abordé de manière approfondie les différentes dimensions de la politique fiscale, allant de son historique à ses défis contemporains en passant par ses théories et ses instruments. Nous avons examiné les divers objectifs de la politique fiscale, tout en mettant en lumière les débats persistants autour de son équilibre entre efficacité économique et équité sociale, ainsi que ses implications environnementales.

En réponse à la problématique initiale, "Est-ce juste de payer les impôts ?", notre analyse souligne que la justice fiscale est une question complexe, mais nécessaire pour assurer le fonctionnement équitable de la société. Bien que le paiement des impôts puisse être perçu comme une contrainte, il est essentiel pour financer les dépenses publiques et soutenir le bienêtre collectif.

En regardant vers l'avenir, il est crucial de considérer des mesures visant à renforcer les politiques fiscales, telles que des réformes pour favoriser un développement économique durable et une coordination efficace des politiques fiscales au niveau régional. Ces efforts sont essentiels pour promouvoir une croissance économique équilibrée et une répartition juste des charges fiscales.

Bibliographie

- Les politiques publiques sous la direction de Suzanne Moreau : Fiche 4 La politique fiscale Pascal Des rousseaux P 33 à 41
- L'évasion fiscale : de quoi parle-t-on ? Comment la combattre ? Jean-Marc Durand, M. Wicke & Vincent Vicard posté le 15 Juillet 2022 (Article)
- Jean-Édouard Colliard, Claire Montialoux "Dans Regards croisés sur l'économie" 2007/1 (n° 1), pages 56 à 65
- Tanguy A. AGBOKPANZO & Alastaire S. ALINSATO « Politique fiscale dans l'UEMOA: entre coordination et concurrence fiscale ».
- Règlement N° 08/2008/Cm/UEMOA Portant Adoption Des Règles Visant A Éviter La
 Double Imposition Au Sein De L'UEMOA et Des Règles D'assistance En Matière
 Fiscale
- Programme des Réformes Économiques et Financières cimac 2014eme session
- Agence Monetaire De l'Afrique De L'ouest (AMAO) « Effort fiscal dans les pays de la Cedeao » Freetown, Décembre 2011
- Kenneth Onye et Okon J. Umoh « Politique Fiscale et Intégration Monétaire au Sein de la Cedeao » Août 2021 / No.762
- Banque Mondiale « Étude sur la fiscalité en Afrique de l'Ouest Rapport de synthèse Options de réforme dans une perspective sous-régionale » ; Juin 2019
- Brun Jean-François, Chambas Gérard, Combes Jean-Louis « La politique fiscale agitelle sur la croissance ? » In : Revue d'économie du développement, 6e année N°2, 1998. pp. 115-125 ;
- Tano Assi Maxime « Effets de la Politique Fiscale sur la Croissance Economique : Une Analyse sur Donnees de Panel Appliquee a Six Pays de L'Uemoa » October 2019 European Scientific Journal 15(28)